A remettre au CLUB dûment complété

Convention de signature unique

➢ Saison 2023 / 2024

Afin de valider l'inscription définitive merci de remplir obligatoirement ce document et de le joindre à la fiche d'inscription lors de l'adhésion

Je soussigné _____

☐ Adhérent majeur du Club d'Escrime de Wattrelos
Ou (cocher la case correspondante)

☐ Représentant légal de _____
Adhérent mineur du Club d'Escrime de Wattrelos

Reconnais avoir reçu et pris lecture des documents suivants :

☐ Règlement intérieur en vigueur pour la saison 2023 / 2024

☐ Barème de remboursement des frais de déplacement en vigueur pour la saison 2023 / 2024

☐ Tarifs de réparation des matériels en vigueur pour la saison 2023 / 2024

Par la présente j'approuve ceux-ci et m'engage à les respecter pour la saison 2023 / 2024.

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS,
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

A Conserver

Règlement intérieur

➢ Saison 2023 / 2024

Le règlement intérieur du club se doit d'être connu et respecté par tous ses adhérents

Les points importants à garder en mémoire :

- L'escrime est un sport dont les valeurs sont la politesse, le respect et l'esprit sportif. Mon comportement doit correspondre à ces valeurs dès que j'entre dans la salle d'armes.
- Tout manquement caractérisé à la discipline sera signalé aux parents du ou des adhérents mineurs. En cas de récidive, une semaine de mise à pied pourra être prononcée par les membres du bureau et conduire à une exclusion définitive du club si cette sanction ne suffisait pas.
- Le Maître d'Armes et les membres du bureau ont autorité pour maintenir la discipline.
- Toute absence d'un adhérent de moins de 16 ans devra être signalée au Maître d'Armes avant le cours.
- Les adhérents se doivent d'être ponctuels aux cours :
  L'arrivée est prévue 5 minutes avant le début du cours (voir horaires au dos) pour se préparer dans les vestiaires. Il est possible d'arriver plus en avance mais dans ce cas, il vous est demandé d'avoir une attitude correcte dans les vestiaires.
- Les adhérents ne refuseront pas les combats proposés par de futurs adversaires (quel que soit le niveau) et feront les combats imposés par le Maître d'Armes.
- Toute tenue louée au club devra être rendue en parfait état de propreté en fin de saison.
- Tout adhérent n'ayant pas pris soin du matériel loué au club pourra avoir une partie ou l'intégralité de son chèque de caution encaissé.
- Toute casse de matériel loué au club sera facturée à l'adhérent selon le barème des réparations en vigueur fourni en annexe. Les frais de casse de matériel non acquittés en fin de saison seront imputés à la caution.
- Le club est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant non pris en charge par la famille après la fin du cours. Les familles ont obligation de venir chercher leur enfant à l'intérieur de la salle d'arme, sans quoi le club se dégage de toute responsabilité civile ou pénale. Exemple : le club n'est en rien responsable d'un accident survenu sur le trajet salle d'armes au parking de la cité des sports si le parent attend son enfant dans sa voiture.
- Les parents confiant leur enfant à une tierce personne pour le transport à une compétition ou un cours devront rédiger, signer et présenter une décharge de responsabilité civile au club.

Les membres du bureau.

Proposition des horaires de cours : saison 2023 2024

Ces horaires répondent au mieux aux catégories et niveaux des adhérents actuels

Rappel des âges

Catégorie M 7 : Eveil escrime 5 - 6 ans
Catégorie M 9 : 7-8 ans
Catégorie M 11 : 9 - 10 ans
Catégorie M 13 : 11 - 12 ans
Catégorie M 15: 13 - 14 ans
Catégorie M 17 : 15 - 16 ans
Catégorie M 20 : 17 - 19 ans
Séniors : 20 ans et +
Vétérans : 40 ans et +

sabre confirmés, M15 (nés en 2009) à séniors
sabre confirmés M13 + M15
sabre M17 et +
sabre M11 confirmés
sabre M7 (nés en 2018) 10 places maxi
sabre confirmés M7 (nés en 2017) + M9
sabre débutants : M9 + M11

épée M13 à M 15
épée M15 et +
rangement matériel et douches
Pilates et Yoga

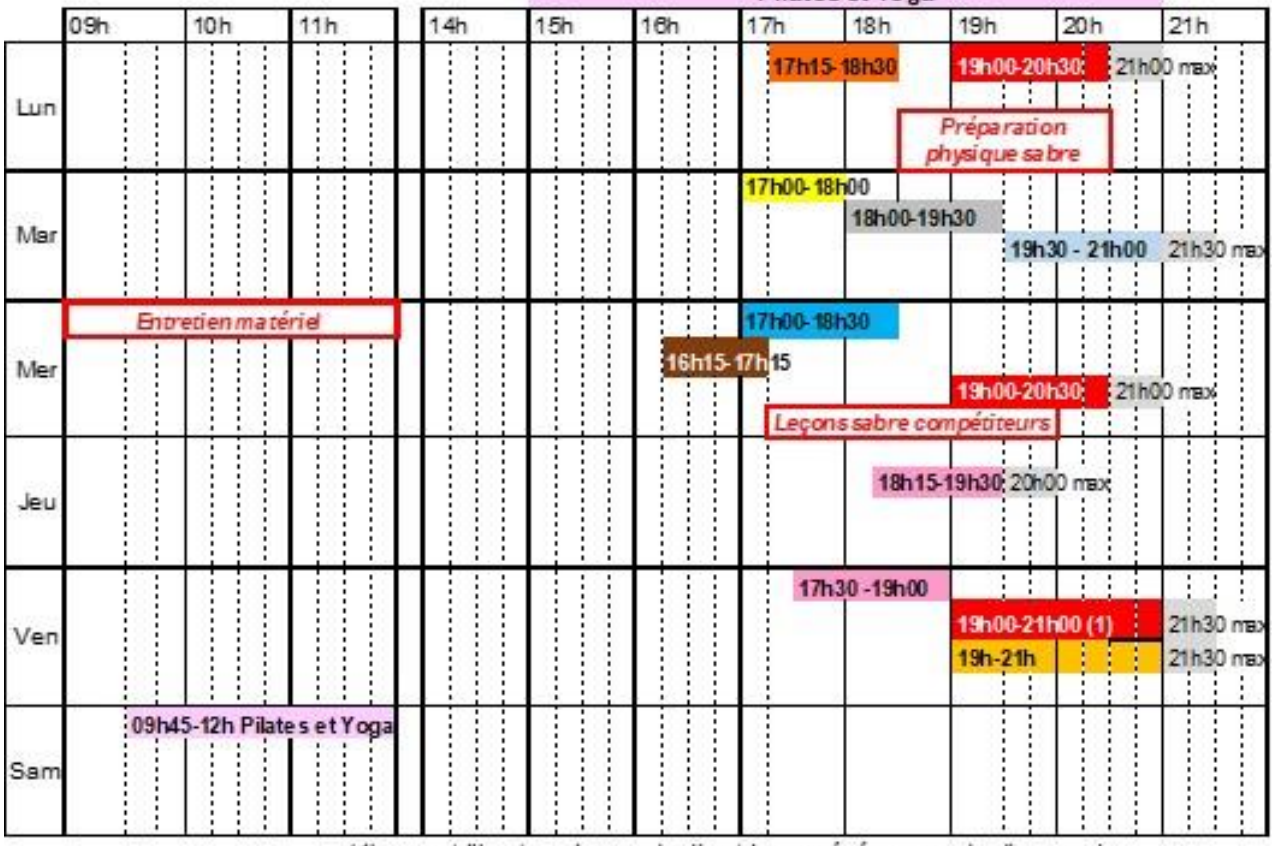

(1) assaut libre tous les vendredis et leçons épée un vendredi par mois

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des inscriptions à venir

Toute dérogation pour participer à un autre cours que celui prévu doit être approuvée du Maître d'Armes et du bureau

Club d'Escrime de Wattrelos, Salle d'Armes Alain Basquin, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost, 59150 WATTRELOS,
Email : club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

A conserver

Barèmes de remboursement des frais de déplacement

➢ *Saison 2023 / 2024 version du 26 juin 2023*

Aux adhérents du club.

Le remboursement des frais de déplacement est soumis à un règlement très strict voté par les membres du conseil d'administration et mis à jour chaque saison.
Sauf dérogation ***à obtenir au préalable*** auprès du conseil d'administration du club, ne seront remboursés que les déplacements inscrits au ***calendrier FFE*** supérieurs à 250 km du club et hors région HAUTS DE FRANCE, avec optimisation du déplacement le moins cher : train, avion, voiture avec obligation de covoiturage, selon le barème « à tranches cumulées » suivant :

Compétition individuelle ou par équipe :

Montant des frais par tireur et accompagnateur :	Participation du Club :
➢ Moins de 60 € du montant engagé	➢ 60 %
➢ Entre 60 € et 150 € du montant engagé	➢ 40 %
➢ Au-delà de 150 € du montant engagé	➢ 30 %
Le montant de la participation du club, pour le tireur, est plafonné à 150 € par déplacement et à 600 € pour la saison sportive en cours pour le tireur.	

Tout autre déplacement hors calendrier FFE peut faire objet d'indemnisation sous réserve d'accord du conseil d'administration et avec un barème étudié au cas par cas sans que cela constitue une obligation d'indemnisation systématique.

Le club n'arbitra pas un désaccord entre tireurs/parents au sujet du choix du véhicule assurant le covoiturage. En cas de désaccord personne ne sera indemnisé, hormis celui qui transporte le maître d'armes **et** l'arbitre.

Seuls les frais de route et de logement seront pris en compte, en aucun cas les frais de repas hormis pour l'arbitre et les maîtres d'armes/enseignants défrayés à 100 % en fonction des plafonds maximum applicables (voir page au dos).

Un seul accompagnateur verra ses frais remboursés si un membre du bureau ne peut pas être présent, sauf cas exceptionnel, dans le cadre d'un gros déplacement où plusieurs accompagnateurs sont jugés indispensables par le conseil d'administration.

En cours de saison le club se réserve le droit de stopper tout remboursement si cela mettait en péril ses finances.

Méthode pour être remboursé :

Il est indispensable de fournir et de remettre à un membre du conseil d'administration toutes les factures, reçus, billets datés des dépenses occasionnées pour la compétition (N'oubliez pas de les demander au moment de payer !). Le trésorier du club vous défraiera dans un délai d'environ un mois une partie des frais de déplacement en respectant le barème cité ci-dessus.
Dans la mesure où un membre du conseil d'administration ne prend pas en charge cette tâche, il appartient au tireur de fournir les différentes fiches de remboursement qu'il aura correctement renseignées et remises à un membre du conseil d'administration, de préférence le trésorier.

Exemple et précisions au dos ➔

Exemple de remboursement :
Un tireur individuel déclare : 100 € de frais de déplacement et d'hébergement + 15 € d'engagement
100 € se décomposent comme suit:

- pour les premiers 60 € dans la tranche moins de 60 €, 60% sont remboursés soit 36 €
- pour les 40 € restant dans la tranche >60 à 150 €, 40 % sont remboursés soit 16 €

La participation club pour les frais de déplacement sera de 36 € + 16 €= 52 €.
La participation club pour les frais d'engagement sera de 0 €.

Calcul des frais kilométriques pour l'utilisation d'une voiture :
Les frais kilométriques, pris en compte dans la déclaration, doivent être calculés à partir du site www.mappy.fr section note de frais avec les paramètres suivants :

- Véhicule de type « voiture routière ».
- Carburant : gazole prix au litre indiqué sur Google Maps au moment du déplacement.
- En trajet le plus rapide.

A ce montant seront ajoutées les sommes indiquées sur les tickets de péages et de parking.

L'accompagnateur pour les tireurs mineurs est par ordre de priorité :

- Le Maître d'Armes
- Un arbitre majeur
- Un membre du conseil d'administration
- Un parent validé par le conseil d'administration

Barèmes en vigueur :

	Voiture Personnelle			
Nombre de tireurs	de 1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 9	10 à 12
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

*** Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire**

	Train ou avion			
Nombre de tireurs	de 1 à 6	de 7 à 12	de 13 à 18	de 18 à 24
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	1	2	3

	Minubus			
Nombre de tireurs	de 1 à 7	de 8 à 15	de 16 à 22	de 23 à 30
Maitre d'Armes	1	1	2	2
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

*** Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire**

	Hébergement : plafond de base de remboursement			
	tireur	accompagnateur	enseignant	arbitre
Hôtel + Ptdj Pers/Nuit	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
repas du midi	0,00 €	0,00 €	12,00 €	12,00 €
repas du soir	0,00 €	0,00 €	24,00 €	24,00 €

*** Ex : si un hébergement coute 78 €, le montant de 70 € sera retenu pour le calcul**

	Plafonds de remboursement des frais de déplacement *	
	Tireur	Saison / Tireur
Plafond tireur	150,00 €	600,00 €

*** Ces plafonds peuvent être révisés selon les moyens financiers en réserve du club pour la saison en cours**

A conserver

Barème des réparations

➢ Saison 2023 / 2024

L'ATELIER REPARATION DU CLUB

Pièces détachées :

* Tête de pointe	3€
* Sachet de 10 vis	2€
* Embase	3€
* Fil de contact	2,5€
* Ressort	1€
* Garde	Sur devis
* Pommeau	Sur devis
* Coussin	Sur devis
* Poignée droite	Sur devis
* Poignée cross	Sur devis
* Prise de garde	Sur devis

* Lames nues standard : Sabre 22€,
* Lames épée électrique : 56 €,

Montage / Dépannage :

* Petite intervention : montage lame électrique, réglage tête de pointe, détection panne…	5€
* Grosse intervention : collage fil de contact sur lame nue + montage lame + montage pointe complète	10€

Notes :

- La réparation des fils de corps ou de masque personnels n'est plus effectuée par le club.
- Il appartient à chaque tireur de vérifier le bon réglage (poids / pige) de son arme et également le serrage correct des vis de tête de pointe et de ses fils de corps.

Pour tout autre renseignement, le Maître d'Armes ainsi que les membres du bureau restent à votre entière disposition.

Les membres du bureau.

Club d'Escrime de Wattrelos, Salle d'Armes Alain Basquin, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost, 59150 WATTRELOS,
Email : club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr